

DOCUMENT CANDIDAT	Session 2021
Liste de l'outillage individuel à prévoir par le candidat	Examen : CAP Arts du bois Option C – Marqueteur
	Page : 1/1

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle représente les outils et instruments jugés indispensables pour réaliser votre travail ; vous pouvez donc apporter un complément d'outillage qui vous paraîtrait nécessaire.

Épreuve EP1 – Exécution d'un ouvrage de marqueterie

Le candidat se munira de son matériel traditionnel de marqueteur ainsi que de l'outillage qu'il lui semblera nécessaire lors de l'épreuve :

Outils - instruments de traçage et de mise en couleurs :

- | | |
|----------------------|------------------|
| - crayon à papier HB | - gomme |
| - crayon à papier 2B | - aiguise crayon |

Nécessaire à placage :

- | | | | |
|-------------------|-----------|----------------------|-------------------|
| • scie à placage | - éponge | - racloir | - brucelles |
| • règle de 500 mm | - marteau | - tranchet ou cutter | - petits pinceaux |

Épreuve EP2A – Dessin d'art appliqué

Tous les matériels usuels classiques (aquarelle, feutre, crayon de couleur, etc) sauf ceux à séchage lent.

Épreuve EP2B – Dessin technique

- Matériel de dessin technique : règle, équerre 45°, porte mines, gomme...
- Stylo tubulaire 0,2.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle représente le matériel jugé indispensable pour réaliser votre travail, vous pouvez donc apporter un complément qui vous paraîtrait nécessaire.

Épreuve EP3A – Technologie générale

Nécessaire pour écrire

Épreuve EP3B – Technologie de la spécialité

Nécessaire pour écrire

Épreuve EP4 – Histoire des styles des arts du bois

Nécessaire pour écrire